



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

14 JUIN 2019

Arrivée au SEN

IG	DF	ML
GUPC		PGMA
GREPOD		NF
ASST		CME

Le Préfet de région

à

DDT du Rhône
Service Eau et Nature

165 Rue Garibaldi

69401 LYON CEDEX 03

À l'attention de M. Hervé LECLERC,

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Emmanuelle BOISSARD

emmanuelle.boissard@culture.gouv.fr

Références : 2019/4616/EB/CA

Lyon, le 12 JUIN 2019

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-JEAN-D'ARDIERES (RHONE), Champ camptant du Pliocène à Belleville-en-Beaujolais
 IA0692111900007
 Votre courrier du 7 juin 2019
 Livre V du Code du patrimoine

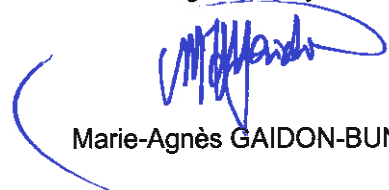
Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 juin 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
 et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,
 et par subdélégation
 La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie



Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL